

Adresse de la commune de L'Aigle qui s'indigne de l'attentat contre Collot d'Herbois et Robespierre, lors de la séance du 13 prairial an II (1er juin 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la commune de L'Aigle qui s'indigne de l'attentat contre Collot d'Herbois et Robespierre, lors de la séance du 13 prairial an II (1er juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 182;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1976\\_num\\_91\\_1\\_13732\\_t1\\_0182\\_0000\\_8](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13732_t1_0182_0000_8)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

d'un seul coup, de cette massue terrible du peuple, terrasser à jamais l'hydre du crime et des conspirateurs qui ne parlent que d'eux et jamais de la vertu et de la sagesse du peuple, qui se disent républicains depuis l'établissement du gouvernement révolutionnaire et qui ne sont mis sur la liste des patriotes par les faux patriotes, que depuis que la cause du peuple triomphe. Cette espèce d'hommes masqués sont en grand nombre dans la république; c'est la milice invisible de l'étranger; si vous ne pouvez les démêler, informez vous du moins quel âge a leur patriotisme et ne les honorez jamais de votre confiance... Citoyens représentans, l'indignation dont nous sommes saisis nous fait oser cet avis. Nos cœurs, nos bras, ceux du peuple de notre arrondissement, sont à vous; nous nous immolerons avec vous ou nous ferons triompher avec vous la cause sacrée de la liberté qui est celle du peuple ensemble et celle du ciel ».

VOITURIER, DUCREUX, TRELLE, AUGER, VALIN, GINOT fils, DOUARD (présid.).

### 3

Le conseil-général de la commune de Maubeuge (1) annonce à la Convention la joie qu'a causée aux citoyens de leur commune le rapport sur la reconnaissance de l'Être-Suprême et la déclaration de l'immortalité de l'âme; il transmet l'invitation de ces citoyens à engager la Convention nationale à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Maubeuge, 11 prair. II] (3).

« Représentans,

Nous avons lu, décadi dernier, à nos concitoyens, le rapport fait au nom du comité de salut public par le représentant du peuple, Maximilien Robespierre en votre séance du 18 floréal, et le décret par lui proposé; lecture faite, notre bon peuple s'écria vive la République, vive la Convention, vive les montagnards, ce sont des hommes, ils pensent bien, nous pensons comme eux; si nous avons chassé nos prêtres c'est qu'ils étaient des menteurs, ce n'était point d'eux que nous tenions l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme, mais de notre bonne foi naturelle; dites de notre part à nos bons et fidèles représentans qu'ils restent à leur poste, qu'il n'y sera jamais pénétré par notre boulevard, que nous leur servirons de rempart et de boucliers.

Que nous reconnaissons que le culte, signe de l'Être suprême, est la pratique des devoirs de l'homme, que nous suivons.

Que nous mettons au premier rang de nos devoirs de détester la mauvaise foi et la tyrannie, de punir les tyrans et les traîtres, de secourir les malheureux, de respecter les faibles, de défendre les opprimés, de faire aux autres

tout le bien que nous pourrons et de n'être injustes envers personne; ou plutôt que nous continuerons à le faire.

Que la plus belle fête pour nous sera de sacrifier notre sang pour le salut de la République et de rendre nos âmes au grand architecte de la nature. S. et F. ».

CONTAMINE (mairie), VIHERZ, DEBOUCK, DEHON, GIFFION, FABRE, BOICHECREUX, LIXON, François MENU, DE PAGNE.

### 4

Le conseil-général de la commune de l'Aigle, département de l'Orne, manifeste son indignation contre le monstre et ses complices qui ont attenté aux jours des représentans du peuple Robespierre et Collot-d'Herbois, vote des éloges au brave républicain qui les a secourus, et invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[s.l.; 7 prair. II] (2).

« Citoyens représentans,

Le crime a donc encore aiguë ses poignards contre la vertu, et l'infâme Pitt, non content de nous avoir enlevé Lepelletier, Marat et Chalier, voulait encore assassiner deux montagnards, chers à tous les républicains et redoutables à tous les ennemis de la liberté! Les jours de Robespierre et Collot d'Herbois ont été menacés, mais le génie protecteur de la patrie les a préservés du fer des assassins. Un monstre, dont le nom fera reculer d'horreur la postérité, sans doute animé par les furies ministérielles de l'étranger, avait osé attenter à leur vie. Notre indignation est ici à son comble. Nous donnons les plus grands éloges au brave républicain qui a sauvé les jours de Collot d'Herbois, il n'est aucun de nous qui n'aspirât à son sort et qui ne se fut dévoué à la conservation de ce représentant.

Citoyens représentans, nos ennemis désespèrent de pouvoir nous vaincre par la force des armes; ils emploient des moyens dignes des peuples esclaves. La trahison, les assassinats, la corruption, tout est par eux mis en œuvre pour couler à fond le vaisseau de la république. Ils essayent d'en détruire les pilotes les plus expérimentés, mais, nous vous en conjurons, n'en abandonnez pas le gouvernail qu'il ne soit rendu au port. Recherchez avec soin les complices de cet horrible attentat et frappez. La commune de L'Aigle demande leur anéantissement. Si les bras de ses habitans vous sont utiles, ordonnez et nous volons, aux cris mille fois répétés de: Vive la République, vive la Montagne ! périsent les ennemis intérieurs et extérieurs de la liberté. Salut, dévouement et fraternité ».

ROSSIGNOL, GUEURET, CITACHE, FLEURIET, POTIER jeune, ROSSIGNOL, MOUCHET, NOÉ, RICHE (mairie), MOUTARDIER, LADURÉE, VERNON jeune, HUREL, GUEURET, DESNOCK, MONTIGNY, THIARD.

(1) P.V., XXXVIII, 233. B<sup>4n</sup>, 13 prair. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>); J. Sablier, n° 1354.

(2) C 305, pl. 1145, p. 27.

(1) Nord.

(2) P.V., XXXVIII, 233. B<sup>4n</sup>, 13 prair. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>) et 15 prair.; M.U., XL, 247; J. Sablier, n° 1352; J. Fr., n° 615.

(3) C 305, pl. 1145, p. 26.